

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit	Hermosan 80 WG
Identification de la société/entreprise	Taminco N.V.
Adresse	Panterschipstraat 207 9000 GENT BELGIUM
Téléphone	(+32) 9 254 14 11
Téléfax	(+32) 9 254 14 10
Téléphone en cas d'urgence	(+32) 9 254 10 36
Utilisation de la substance/de la préparation	fongicide

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers les plus importants

- Nocif en cas d'ingestion
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
- Peut déclencher une réaction allergique
- La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques
- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique
- Risque d'explosion de poussière
- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Haz/Non-haz

Nom Chimique	No.-CAS	% en poids	EINECS	Classification
Thiram	137-26-8	80	2052862	Xn, Xi, N R20/22-36/38-43-48/22-50/53

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin
- Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant

Inhalation

- Eloigner du lieu d'exposition, coucher
- Mettre la victime à l'air libre
- En cas de troubles respiratoires, donner de l'oxygène
- Appeler un médecin

Contact avec les yeux

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste

Contact avec la peau

- Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures
- Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin

Ingestion

- Faire boire beaucoup d'eau
- Traiter de façon symptomatique
- Ne PAS faire vomir
- En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

- dioxyde de carbone (CO₂)
- eau pulvérisée
- poudre d'extinction
- mousse résistant à l'alcool

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

- jet d'eau à grand débit

Méthodes particulières d'intervention

- des matières combustibles
- Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts
- Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition
- Éviter que le produit arrive dans les égouts

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire

Dangers spécifiques

- Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air
- Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs
- Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent

Précautions pour la protection de l'environnement

- Enlever immédiatement la matière adhérente
- Éviter que le produit arrive dans les égouts
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

Méthodes de nettoyage

- Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques
- Ne pas rincer à l'eau

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Stockage

- Mesures techniques/Précautions**
- En accord avec les réglementations locales et nationales
 - Conserver le récipient bien fermé
 - Conserver dans un endroit sec et frais
 - Utiliser des outils anti-étincelants et un équipement à l'épreuve des explosions
 - Éviter le contact avec la nourriture et la boisson
- Produits incompatibles**
- Ne pas entreposer près des acides
- Utilisation(s) spécifique(s)**
- Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales

Manipulation

- Mesures techniques/Précautions**
- En accord avec les réglementations locales et nationales
 - Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée
- Précautions pour la manipulation sans danger**
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements
 - Porter un équipement de protection individuel
 - Ne pas inhaler les vapeurs/poussières
 - Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une douche de sécurité

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Mesures d'ordre technique**
- Évacuation locale

Limites d'exposition

Nom Chimique	GOEL	ACGIH TLV
Thiram	N'est pas listée	TWA: 0.05 mg/m ³ Inhalable fraction and vapor.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage**
- lunettes de sécurité à protection intégrale
 - écran facial
- Protection des mains**
- gants en néoprène
 - Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail

Protection respiratoire	• En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié • Masque adéquat avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143) • appareil de protection respiratoire autonome (EN 133) • (en cas de concentration plus élevée) • En accord avec les réglementations locales et nationales
Protection de la peau et du corps	• Porter un équipement de protection adéquat • Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail
Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement	• Éviter que le produit arrive dans les égouts • Ne pas contaminer les eaux de surface • Éviter la pénétration dans le sous-sol

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

État physique	solide
Couleur	brun clair
Odeur	caractéristique

Information importante pour la santé, la sécurité et l'environnement

Point/intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Viscosité	Non applicable
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité relative	No information available
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	log Pow1.73
pH	lac ~
Propriétés comburantes	Non applicable
Vitesse d'évaporation	Non-explosif
Point/intervalle de fusion	donnée non disponible
Densité	~0.60g/mL
Inflammabilité	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	235°C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	• Éviter toute formation de poussière • de l'air humide et de l'eau • Chaleur
Matières à éviter	• Se décompose en présence d'acides forts
Produits de décomposition dangereux	• des matières combustibles • La combustion produit des fumées irritantes • L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques • Oxydes de carbone • oxydes d'azote (NOx) • Oxydes de soufre

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur le produit

DL50/orale/rat =	1.407mg/kg
DL50/cutanée/lapin =	>2.000mg/kg
Inhalation	Il a été démontré qu'une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation d'aérosols inhalables
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux
Irritation de la peau	N'irrite pas la peau
Sensibilisation	A un effet sensibilisant
Effets sur l'organe-cible	Reins Foie
effets mutagènes	N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales
Toxicité reproductrice	Pas toxique pour la reproduction
effets cancérogènes	N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales

Expérience chez l'homme

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Toxicité pour le poisson	CL50 :0.046-1.20mg/l
EC50/48h/Daphnia =	0.011 mg/l
CE50/120h/algues =	0.24mg/l
Toxicité pour les bactéries	IC50 :3.11mg/l

Mobilité

Koc =2245-24526

Persistance et dégradabilité

Dégradation par périodes de demi-vie
après 2-7 jours

Potentiel de bioaccumulation

minimum

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés	• Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur • Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit • Classé comme déchet dangereux selon la loi N° 75-633 du 15 Juillet 1975
Emballages contaminés	• Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport routier

Classe 9
No ONU UN3077
Groupe d'emballage III
Nom d'expédition 3077 - Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a

Transport maritime

Classe 9
No ONU UN3077
Groupe d'emballage III
Polluant marin Polluant marin
Nom d'expédition 3077 - Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a

Transport aérien

Classe 9
No ONU UN3077
Groupe d'emballage III
Nom d'expédition 3077 - Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symbole(s)

- Xn - Nocif.
- N - Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s) de risque

- R22 - Nocif en cas d'ingestion.
- R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R48/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion
- R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrase(s) de sécurité

- S 2 - Conserver hors de la portée des enfants.
- S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
- S23 - Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols
- S24/25 - Éviter le contact avec la peau et les yeux
- S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
- S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
- S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Inventaires internationales

Nom Chimique
Thiram

TSCA	EINECS	DSL	ENCS	AICS
x	2052862	x	x	Listed.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2

R20/22 - Nocif par inhalation et par ingestion

R48/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Référence bibliographique

Études confidentielles Taminco

**AUTRES INFORMATIONS POUR
LA PRÉSENTE FICHE DE
SÉCURITÉ**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit. produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition,.